

**AVIS PUBLIC**  
**PROMULGATION DE RÈGLEMENT**  
**NUMÉRO 172-1-2017**

---

**PRENEZ AVIS QUE :**

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 mars 2017, le règlement suivant :

**NUMÉRO 172-1-2017**

Règlement amendant le règlement 172-2009 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la ville de L'Assomption afin de modifier la limite de vitesse dans les secteurs domiciliaires Ruisseau des sources et Boisé Saint-Gérard.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau de la soussignée situé au 379, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau.

Le règlement ci-dessus mentionné entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 14 juin 2017 et publié le 20 juin 2017.

Chantal Bédard  
Greffière de la Ville